

MÉMOIRE

de la Ville de Carleton-sur-Mer



Présenté
au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Concernant le projet de Parc éolien de
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (CAR) INC.

Par
Madame Nancy Dubé,
Directrice du développement économique et
de l'urbanisme à la Ville de Carleton-sur-Mer

le 14 novembre 2006

INTRODUCTION

Au nom de la ville de Carleton-sur-Mer, je remercie le Bureau d'audiences publiques de nous permettre d'exposer notre point de vue dans le cadre des présentes audiences. La Ville considère important le rôle joué par le BAPE et espère que ce mémoire saura alimenter la réflexion de la commission chargée d'étudier le projet de tel parc éolien de Cartier énergie éolienne inc.

Je voudrais, en débutant, vous dire que nous avons beaucoup de respect pour l'opinion des résidents de notre ville, puisqu'ils sont les premiers concernés par le projet, du fait que les éoliennes feront maintenant partie de leur milieu de vie.

Nous tenons ici à souligner l'impact positif du projet de développement éolien sur notre ville. Nous croyons que l'analyse de l'environnement économique d'un projet est tout aussi importante que celui de l'aspect social.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIRECTE POUR LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

La Ville de Carleton-sur-Mer a une économie axée essentiellement sur le développement touristique. L'annonce d'un projet de parc éolien dans notre ville est pour nous un premier pas vers la diversification de notre développement économique. C'est un projet de 170 M\$ sans aucun investissement monétaire de la part de la Ville de Carleton-sur-Mer.

L'industrie éolienne aura des répercussions économiques directes pour la ville, notamment par les redevances proposées de 1000\$ par mégawatt à être installé pour un montant maximal de 97 500\$ par année pour 65 éoliennes. Ces contributions volontaires annuelles seront adéquatement redistribuées pour répondre aux besoins en services et en infrastructures exprimés par la population ou pour pallier aux responsabilités croissantes qui nous sont confiées par le gouvernement.

De plus, le promoteur s'engage à verser une contribution volontaire annuelle, d'un montant maximal de 27 500\$, aux différents organismes sans but lucratif oeuvrant sur notre territoire.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC AVANT ET PENDANT SA CONSTRUCTION

Le développement de l'industrie éolienne a déjà un impact économique positif sur la région gaspésienne. Les nombreux projets de développement de parc éolien en Gaspésie nous ont permis de créer de nouvelles entreprises spécialisées dans la fabrication de pièces éoliennes. Dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec, il est précisé qu'au moins 60% des investissements nécessités pour le parc d'éoliennes doivent provenir de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Depuis quelques années, la fermeture de nombreuses entreprises dans les domaines forestiers et de la pêche ont fait très mal à la région. La création d'emplois reliés à l'industrie éolienne a permis un regain économique pour notre région. D'autres emplois directs et indirects seront créés avant et après la construction du parc.

Nous n'avons qu'à penser aux diverses entreprises de services professionnels tels que des architectes, ingénieurs, arpenteurs, biologistes, etc. qui ont et qui vont contribuer au développement du projet (\pm 25 emplois estimés). Selon les informations que nous détenons, pendant la construction du parc éolien, environ 300 emplois seront créés. À titre d'exemple, selon le promoteur, deux employés qui travaillaient pour la Smurfit-Stone à New Richmond ont déjà été embauchés sur un autre projet de parc éolien.

Quant au nombre d'emplois permanents qui seront créés pour le service d'entretien du parc de Carleton-sur-Mer, après sa construction, il est estimé à environ 10 emplois. Le promoteur estime à 2,5 M\$ pour l'entretien de son parc, dont environ 300 000\$ à 400 000\$ en salaire pour divers corps de métier tels que des électriciens, soudeurs, opérateurs de machinerie lourde, etc. Le promoteur s'engage à embaucher dans notre ville en premier lieu et de procéder par rayonnement ensuite si les postes disponibles ne sont pas comblés. Un projet d'une telle envergure, 170 M\$, ne passe seulement une fois dans la vie d'une communauté et il faudrait concerter toutes nos énergies pour bien l'accepter et l'intégrer à notre territoire.

De plus, la Ville de Carleton-sur-Mer estime que la localisation stratégique de son territoire et la disponibilité de terrains intéressants pour le développement industriel représentent des atouts supplémentaires pour attirer de nouvelles entreprises de

l'industrie éolienne. Nous avons également accès à une desserte ferroviaire ainsi qu'à un port.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC

Le projet d'aménagement d'un parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier Énergie Éolienne (CAR) Inc. s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer le potentiel éolien du Québec.

La priorité est donnée à l'hydroélectricité, au potentiel éolien, aux gisements d'hydrocarbures et à la diversification des approvisionnements en gaz naturel. En 2005, par sa stratégie énergétique, le gouvernement a annoncé des appels d'offres pour des éoliennes totalisant 2 000 MW afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de la clientèle québécoise. D'autres projets plus controversés ont été examinés, pensons par exemple à la Centrale du Suroît, une centrale thermique au gaz naturel qui se serait dressée dans la région de Beauharnois, un projet fortement décrié tant par les écologistes que par le grand public, souvenons-nous.

ASPECT VISUEL ET SONORE

Aspect visuel: en raison du couvert forestier et de la topographie de la Ville, le parc d'éoliennes aura peu d'impacts visuels sur le paysage bâti puisqu'il est localisé de tel sorte qu'il soit pratiquement invisible du village touristique et peu visible du secteur St-Omer.

Pour les amateurs de tourisme vert, il sera toujours possible de les observer à partir de l'Oratoire du Mont St-Joseph. Notre parc éolien deviendra peut-être même un lieu de sortie éducative pour nos étudiants.

Bruit: les grandes éoliennes tournent lentement et la production de pollution sonore est très faible. Le promoteur s'engage à ne pas dépasser quarante (40) décibels en tout temps. De plus, le couvert forestier entre les zones habitées et un parc d'éoliennes représente un écran extrêmement efficace. Cet aspect est donc à peu près inexistant en termes d'impact pour les populations.

CONCLUSION

J'aimerais conclure en remerciant, tout d'abord, la commission de m'avoir entendu. Aujourd'hui, il est difficile d'être contre le «développement durable». Au Québec, il y a un large consensus pour ce qui est du respect du protocole de Kyoto ainsi que pour la production d'énergies renouvelables. Face à cette considération, l'énergie éolienne s'impose comme un apport de premier plan à la sécurité et au développement énergétique du Québec. Bien sûr, l'implantation d'un parc éolien ne se fait jamais sans quelques débats, mais nous croyons que ce projet-ci évolue dans la bonne direction jusqu'à maintenant. Nous croyons aussi qu'il nous faut saisir cette opportunité à Carleton-sur-Mer tandis qu'un vent souffle dans ce secteur, cela en s'assurant toujours que l'implantation s'effectue en parfaite harmonie avec sa terre d'accueil.